

<http://www.snetap-fsu.fr/Action-Sociale-Interministerielle-l-Etat-va-t-il-cesser-d-essorer-sa-fonction.html>



Action Sociale

Interministérielle : l'État va-t-il cesser d'essorer sa fonction publique ?

- Les Dossiers - Action sociale -
Date de mise en ligne : jeudi 14 décembre 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Juste avant l'été, les organisations syndicales étaient informées d'une ponction par Bercy de 6,5 Millions d'euros dans le budget de l'ASI 2017.

[Imprimer le communiqué](#)

Cela fait suite à des années successives marquées par le recul des prestations à destination des agents de la Fonction Publique d'État et de budgets régulièrement revus à la baisse.

Tout en gelant les rémunérations, les pouvoirs publics ont rogné l'action sociale de près de 20 millions d'euros en quelques années par des gels, des mise en réserve et autres coupes franches.

Logements dans les zones en tension, gardes d'enfants, aides aux aînés dépendants, aides à l'installation des jeunes agents, restauration collective... sont autant de prestations qui ont subi de sévères amputations sous le coup des restrictions budgétaires.

Après avoir dénoncé cette situation au [CIAS](#), les organisations syndicales ont donc sollicité une audience auprès du cabinet du ministre en octobre sur la base de propositions permettant d'enrayer cette spirale infernale.

Crèches, titres CESU, réservations de logements et aides à l'installation élargies au périmètre de la loi ALUR, réajustement des barèmes, moyens budgétaires pour la restauration administrative ne sont pas un luxe mais ce que l'État se doit d'abonder en tant qu'employeur.

Si M TRIOLLE, Directeur de Cabinet de M DUSSOPT, Secrétaire d'État chargé de la Fonction Publique qui a reçu les organisations syndicales ce mercredi 13 décembre a semblé leurs prêter une oreille attentive et comprendre leurs revendications, les représentants au CIAS continueront à exiger les preuves d'une action sociale ambitieuse pour les agents. Si « le Gouvernement reste attaché aux principes et valeurs de l'action sociale interministérielle définis (...) pour améliorer les conditions de vie des agents de l'Etat et de leurs familles », il se doit de le démontrer.

Paris, le 14 décembre 2017